

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 16 AVRIL 2024, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-056

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET VISE L'ENCADREMENT DE L'USAGE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-056, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

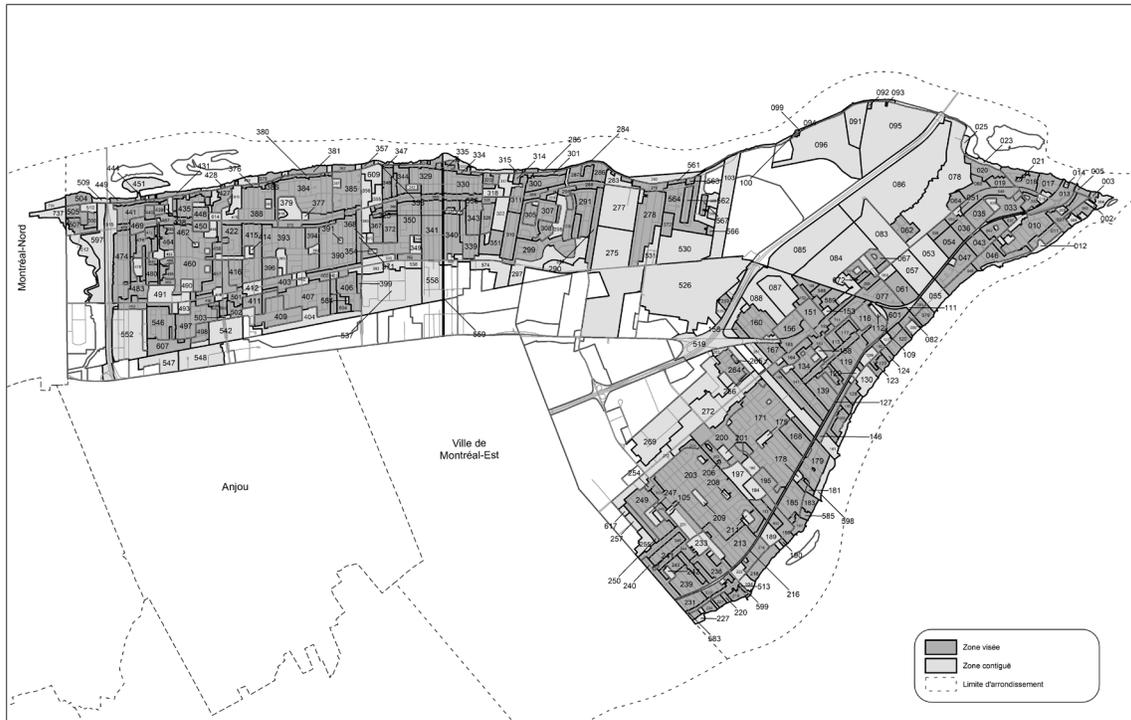
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mardi 16 avril 2024, à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à mettre en place des dispositions favorisant la conservation d'un maximum de logements sur son territoire tout en offrant une certaine flexibilité aux propriétaires de petits immeubles résidentiels.

Ce projet de règlement s'applique aux zones ayant l'usage H1 « habitation unifamiliale », H2 « habitation bifamiliale », H3 « habitation trifamiliale » ou H4 « habitation multifamiliale », et à leurs zones contiguës, incluant les zones 734 et 737 de l'arrondissement de Montréal-Nord, telles qu'illustrés au plan ci-après.



QUE ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 8 avril 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj